



CONDITIONS GENERALES DE VENTES INDIVIDUELS 2026

L'objet des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les CGV) est de fixer les obligations respectives du client individuel avec l'Odel / PFS selon lesquelles l'Odel (ci-après dénommée « Odel ») permet à ses clients (ci-après dénommés le « client ») de bénéficier de ses services, au sein des différents hébergements commercialisés directement ou indirectement par elle-même, sous l'une ou plusieurs des enseignes commerciales de l'ODEL.

Odel est une association loi du 1er juillet 1901, immatriculée au Répertoire SIRET 783 065 865 007 10, dont le siège social est 9 rue d'Antrechaus – 83000 Toulon, France.

Odel est inscrit au registre des opérateurs de voyage et de séjour Atout France N°IM083110026. Garantie financière APST. Assureur Responsabilité Civile : ALLIANZ cabinet Panetta

La réservation et le paiement de l'acompte valent acceptation et application sans réserve des conditions générales et règlement intérieur du centre qui prévalent sur tout autre document, sauf accord dérogatoire écrit et préalable contractualisé avec Odel.

ARTICLE 1 - Conditions de réservation

La confirmation doit comprendre :

- le nom de la personne ou de la société qui sera hébergée
- la date d'arrivée et heure d'arrivée - Merci de nous prévenir en cas d'arrivée tardive
- la date de départ et le nombre de nuits du séjour
- le type d'hébergement
- les services hôteliers souhaités (lit bébé, chaise haute)
- les tarifs en vigueur (établis selon le nombre de personne et la durée du séjour)

Nous n'acceptons pas les règlements par American Express.

Au tarif mentionné lors de la réservation seront ajoutées les prestations consommées en plus lors du séjour ainsi que le montant de la taxe de séjour.

ARTICLE 2 - Conditions de paiement

Toute réservation en direct auprès de nos services ou via notre système de réservation par internet doit être accompagnée d'un acompte correspondant à la première nuit. Les réservations ne sont considérées comme fermes qu'à partir de la réception de l'acompte correspondant.

Dans le cas d'une réservation par les OTAS (le client a la possibilité de régler en ligne ou de régler sur place dès son arrivée le montant total de son séjour sur présentation d'une facture éditée par l'hôtel. Tous les frais engagés pendant le séjour seront à régler le jour du départ.

A l'arrivée du client une garantie sera demandée, sous forme d'empreinte de carte de crédit ou de dépôt d'espèces.

ARTICLE 3 - Conditions d'annulation ou de non présentation

Toute annulation de la réservation doit être notifiée par écrit par mail à servicecommercial@odelvar.com, la date de réception valant date d'annulation.

En cas de non présentation du client à la date prévue ou annulation à J-14, le montant total de la réservation est dû par le client ou la société ayant effectué la réservation.

Les séjours ayant bénéficié des remises liées à la durée du séjour et « Non remboursable » ne sont pas remboursés en cas d'annulation, de no-show ou de départ anticipé.

ARTICLE 4 - Mise à disposition des chambres

Les chambres sont mises à votre disposition à partir de 17h le jour de l'arrivée. Elles devront être libérées à 10h au plus tard le jour du départ.

Toute réservation est maintenue jusqu'à 18h le jour de l'arrivée. Merci de bien vouloir nous prévenir en cas d'arrivée tardive. Passé 18h et dans le cas où le client n'aurait prévenu de son arrivée tardive, l'hôtel se réserve le droit d'annuler sa réservation.

ARTICLE 5 – Vol ou consommation non déclarée

Pour tout vol ou consommation non déclarée au moment du départ, l'hôtel se réserve le droit de facturer et de prélever le montant des sommes volées ou non déclarées sur la carte bancaire laissée en garantie au moment de la réservation.

ARTICLE 6 – Force majeure

Par « cas de force majeure » s'entend tout évènement indépendant de la volonté de l'hôtel et présentant un caractère imprévisible et insurmontable rendant impossible la réalisation de tout ou partie des prestations réservées par le client auprès de l'hôtel (catastrophe climatique, grève, émeute...).

Face à un cas de force majeure, l'hôtel ne saurait être tenu responsable de la non réalisation desdites prestations.

ARTICLE 7 - Litiges et juridiction compétent

Pour tout litige n'ayant pu être réglé à l'amiable, la juridiction compétente pour instruire le dossier sera celle dont dépend l'hôtel.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE « LES VOILES D'AZUR » A LA LONDE LES MAURES ACCUEIL GROUPES ADULTE



Bienvenue dans notre centre « Les Voiles d'Azur » ! Afin d'assurer à tous un séjour agréable, sécurisé et respectueux du lieu, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement ci-dessous et de le respecter pendant toute la durée de votre séjour.

1. PRÉAMBULE

Séjourner au Centre « LES VOILES D'AZUR » A LA LONDE LES MAURES implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Cette acceptation est formalisée par la signature du contrat de réservation sur lequel figure l'ensemble des personnes du groupe.

2. ADMISSIONS

Pour être admis à pénétrer et séjourner dans le centre « LES VOILES D'AZUR » A LA LONDE LES MAURES, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Les personnes inscrites sur le registre de présence bénéficient de facto de cette autorisation pendant la durée du séjour aux dates mentionnées sur le contrat de réservation. Toute personne ne figurant pas sur le registre de présence est considérée comme visiteur. À ce titre, elle doit se présenter au responsable d'établissement et obtenir l'autorisation d'entrée dans le centre.

3. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Chaque client (ou usager) est responsable des dommages matériels ou corporels causés de son fait ou de celui des personnes qu'il accueille. Une attestation d'assurance responsabilité civile peut être exigée à tout moment. Les visiteurs

sont admis sous la responsabilité pleine et entière des clients (ou usagers) qui les reçoivent. En cas de problème, de dégradation, d'incident technique ou de panne, merci de prévenir immédiatement la réception ou la direction.

4. USAGE DES LIEUX ET ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Le client (ou usager) s'engage à utiliser les locaux et espaces du centre de Vars mis à disposition uniquement dans le cadre des activités prévues lors de la réservation et à la signature du devis. Toute utilisation des lieux à des fins commerciales, lucratives ou ouverte au public extérieur, notamment l'organisation de spectacles, concerts, ventes, animations, conférences, expositions, ou toute autre manifestation donnant lieu à une billetterie ou à une perception de droits d'entrée, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'Odel. À défaut d'accord écrit, l'Odel se réserve également le droit de mettre fin immédiatement à la location sans que le client (ou usager) puisse prétendre à un quelconque dédommagement. En cas de non-respect de cette clause, le client (ou usager) sera pleinement responsable des conséquences juridiques, administratives et financières pouvant en découler, et pourra se voir facturer des pénalités contractuelles.

5. ACCUEIL

Nous vous accueillons du lundi au dimanche de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00. Sur demande, nous pouvons vous fournir tous les renseignements sur les services du centre, les informations touristiques de la région et les adresses utiles.

6. HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Le jour d'arrivée, l'accueil des groupes est prévu à partir de 10h et jusqu'à 19h. Les chambres sont mises à disposition à partir de 17h. Le jour du départ, les chambres doivent être rendues au plus tard à 10h. Les groupes/personnes arrivant en dehors des jours et horaires prévus doivent avertir le centre au plus tard la veille du jour d'arrivée avant 12 heures.

7. INSTALLATION

L'installation se fait dans le logement indiqué par le directeur du centre.

8. RESTAURATION

La restauration est accessible aux usagers du centre de vacances et aux visiteurs autorisés par la direction. Une tenue correcte est exigée dans le réfectoire. Horaires des repas : • Petit-déjeuner : entre 7h30 et 9h30 • Déjeuner : à 12h30 • Dîner : à 20h00 La préparation des repas selon des rites religieux particuliers n'est pas envisageable. En cas d'allergies alimentaires, un certificat médical ou un P.A.I. doit être fourni au centre au plus tard 10 jours avant votre arrivée.

9. TENUE VESTIMENTAIRE

Les tenues portées doivent être décentes, adaptées au cadre collectif, pratiques et sûres.

10. HÉBERGEMENT

La répartition des chambres devra être optimisée par le responsable du groupe, en collaboration avec le responsable du centre d'accueil. Les chambres doivent être restituées dans un état correct de propreté. À défaut, les frais de ménage seront facturés. Toute dégradation sera facturée. Le jour du départ, les chambres seront libérées avant 10h00.

11. DÉROULEMENT DU SÉJOUR

Le directeur de centre veille au bon fonctionnement du séjour. Le planning du séjour sera élaboré en collaboration entre le directeur et le responsable du groupe, puis vérifié à l'arrivée. Le responsable du groupe pourra ensuite gérer les activités directement avec le prestataire.

12. MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL ET SALLES D'ACTIVITÉS

Selon les termes du contrat signé par les deux parties. Un état des lieux du matériel sera effectué à la remise et à la restitution. Toute dégradation sera facturée.

13. SÉCURITÉ – INCENDIE – URGENCES

Les clients (ou usagers) doivent prendre connaissance des consignes de sécurité affichées, des plans d'évacuation et des dispositifs de sécurité (extincteurs, issues de secours). Sont strictement interdits : • Bloquer les issues de secours ; • Utiliser des flammes nues (bougies, réchauds non autorisés...) ; • Fumer à l'intérieur des bâtiments ; • Faire des feux de camp, barbecues ou feux d'artifice. Un espace fumeur extérieur est prévu. Les cigarettes électroniques sont soumises aux mêmes règles que le tabac. En cas d'incendie : • Composez le 112 ; • Utilisez les dispositifs de sécurité ; • Prévenez le centre.

14. ESPACES DE JEUX ET LOISIRS

Jeux et activités uniquement dans les espaces prévus. Aucun jeu ne doit être organisé dans les zones de circulation, aires de stationnement ou à l'intérieur des locaux.

15. VISITEURS

Sous réserve de l'autorisation du responsable du centre. Les visiteurs n'ont pas accès aux équipements du centre. Stationnement sur les emplacements prévus uniquement.

16. MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Non admis.

17. FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne séjournant une nuit minimum doit pouvoir présenter ses pièces d'identité et remplir les formalités de police.

18. EFFETS PERSONNELS ET OBJETS DE VALEUR

Les effets personnels restent sous la responsabilité des clients (ou usagers). Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

19. ENVIRONNEMENT ET EXTÉRIEURS

Merci de : • Ne pas jeter de déchets en dehors des zones prévues ; • Ne pas cueillir de plantes ; • Respecter la faune et la flore locales. Les feux à l'air libre sont interdits. Les véhicules doivent être stationnés uniquement sur les emplacements autorisés.

20. DROGUES, CIGARETTES ET ALCOOL

Drogues interdites. Tabac interdit dans les espaces clos. Cigarettes électroniques soumises aux mêmes règles. Alcool toléré avec modération. Tout état d'ébriété pourra entraîner une exclusion immédiate.

21. COMPORTEMENT, RESPECT ET ÉTHIQUE

Respect et bienveillance obligatoires. Sont prohibés : agressivité, harcèlement, comportements discriminants ou irrespectueux.

22. NUISANCES SONORES

Silence de 22h00 à 8h00. En cas de tapage nocturne, les amendes seront à la charge des contrevenants. Les soirées dansantes ou animations festives doivent être assurées à l'intérieur des bâtiments à partir de 22h.

23. PROPRETÉ ET HYGIÈNE

Merci de maintenir les locaux propres. Les déchets doivent être triés. Cendriers à disposition. Interdiction de consommer de la nourriture dans les chambres.

24. ANIMAUX DOMESTIQUES

Non autorisés.

25. TRANSPORT VERS LES ACTIVITÉS

L'ODEL décline toute responsabilité pour les transports non organisés par ses soins.

26. INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

En cas de non-respect : • Mise en demeure unique par le responsable ODEL ; • En cas de récidive ou d'infraction grave (violence, alcool, drogues...), l'ODEL peut résilier le contrat et faire appel aux forces de l'ordre. Le centre se réserve la possibilité de mettre un terme immédiat au séjour du groupe sans avoir à indemniser le client (ou usager) pour rupture anticipée du contrat.

Lu et approuvé, le à La londe les Maures

Pour le responsable du groupe Signature

**BON
SÉJOUR !**